



# **PALATINE FRANCE MID CAP**

*Fonds Commun de Placement*

*Relevant de la directive 2014/91/UE*

## **Rapport Annuel 2023**

# PALATINE FRANCE MID CAP

**FCP à vocation générale**

**RELEVANT DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE 2014/91/UE**

**ACTIONS FRANCAISES**

**RAPPORT ANNUEL DE GESTION**

**29/12/2023**

## **- I - CARACTERISTIQUES**

► **OPCVM d'OPC** : inférieur à 10% de l'actif net

► **Objectif de gestion et stratégie d'investissement** :

L'objectif de gestion du fonds consiste à rechercher la performance à long terme à travers l'exposition sur les marchés actions françaises petites et moyennes capitalisations. PALATINE FRANCE MID CAP promeut les critères environnementaux et sociaux sans avoir un objectif durable. Pour autant, conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil (SFDR), le produit entend partiellement réaliser un objectif d'investissement durable. Il cherche à investir en priorité dans des entreprises qui contribuent positivement aux ODD des Nations Unies. Au moins 50% des investissements de ce produit devront être alignés à cet objectif d'investissement durable sans nuire à un autre objectif environnemental ou social et tout en présentant de bonnes pratiques de gouvernance. Ce fonds prend aussi en compte les risques de durabilité et les caractéristiques ESG dans son processus de sélection de valeurs.

Un processus d'investissement rigoureux dans la sélection des émetteurs analyse, au même titre que l'étude fondamentale des sociétés, les principaux critères ESG de ces derniers qui prend en compte l'ensemble des risques de durabilité associés afin de limiter leur incidence négative potentielle sur le rendement du fonds. Les notations ESG des émetteurs se font à partir des données d'Ethifinance mais également des informations complémentaires de brokers spécialisés et toutes données publiquement disponibles. Chaque société se voit attribuer une note ESG sur 100. Du fait de son éligibilité au PEA, le fonds sera investi en permanence à plus de 75% de son actif en actions françaises éligibles au PEA de petites et moyennes capitalisations comprises entre 200 millions et 25 milliards d'euros lors de leur acquisition en portefeuille.

L'OPCVM pourra investir à hauteur respectivement de 10% maximum de son actif en actions non françaises, de 25% maximum de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire, libellés en euro, sans répartition prédéfinie entre dette privée et dette publique. La gestion procède à l'allocation du niveau de risque de crédit et ne se réfère pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. Le fonds peut également investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM et FIA.

L'indice CAC Mid 60 dividendes nets réinvestis est l'indice de comparaison a posteriori de l'OPCVM. La stratégie d'investissement, qui ne vise pas une réplique de l'indice, repose sur la sélection des titres centrée sur une analyse fondamentale des valeurs mises en portefeuille. Cet OPCVM est géré de façon active et privilégie les sociétés de qualité, à bonne visibilité et à prix raisonnable. Il pourra utiliser des instruments financiers à terme en couverture de l'exposition au risque actions, pour ajuster l'exposition ou en substitution d'une détention directe de titres. Les engagements hors bilan de l'OPCVM sont limités à 100% de l'actif.

Les revenus nets de l'OPCVM sont intégralement investis.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 11h30 ; ce rachat sera alors exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

► **Indicateur de référence** :

L'indice CAC Mid 60 est l'indicateur de comparaison du FCP, il inclut les dividendes détachés par les actions qui composent l'indicateur. Le CAC Mid 60 est un indice boursier utilisé à la bourse de Paris depuis le 21 mars 2011. Il regroupe soixante entreprises d'importance nationale ou européenne. Il suit immédiatement le CAC 40 et le CAC Next 20 et forme avec eux le SBF 120.

Son code ISIN est QS0010989117 et son code mnémonique est CACMD.

Les informations sur cet indice sont disponibles sur le site internet de [www.euronext.com](http://www.euronext.com).

Conformément à l'article 34 du Règlement UE 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur EURONEXT est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Le FCP n'est ni indiciel ni à référence indicielle et l'indice ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance.

#### ► Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Compte tenu de l'orientation du FCP, l'investisseur s'expose à un certain nombre de risques, dont les principaux sont détaillés ci-dessous.

**Risque lié à la gestion discrétionnaire** : la gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés financiers. La performance de l'OPCVM dépendra des sociétés sélectionnées par la société de gestion. Il existe un risque que la société de gestion ne retienne pas les sociétés les plus performantes.

**Risque de perte en capital** : l'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

**Risque actions** : le FCP peut, à tout moment, être totalement ou au minimum à 75%, exposé aux variations de cours affectant les marchés actions. Une baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Risque actions de moyennes et petites capitalisations** : l'OPCVM investit sur des actions qui en raison de leur faible capitalisation boursière peuvent présenter un risque de marché et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Risque de crédit** : le FCP peut être totalement exposé au risque de crédit sur les émetteurs privés ou publics. L'émetteur d'un emprunt obligataire peut ne pas être en mesure de le rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu. Ce risque de dégradation de la situation d'un émetteur peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Risque de contrepartie** : l'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance, prises en pension) il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'OPCVM.

**Risque de change** : L'OPCVM peut être exposé au risque de change proportionnellement à la partie de l'actif investie en actions hors zone euro (10 % maximum), non couverte contre ce risque, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Risque en matière de durabilité** : il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

## - II - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER ET POLITIQUE DE GESTION

Le marché français des valeurs moyennes a réalisé une année 2023 en hausse en termes de performances. Celles-ci sous-performent les grandes capitalisations cette année encore. Sous l'aune purement conjoncturelle, quinze exercices sur vingt-quatre ont été à l'avantage du spectre qui concerne Palatine France Midcap depuis 2000 : la surperformance perd ainsi de son caractère quasi-structurel ces dernières années et les progressions de la classe d'actifs sur trois ans et cinq ans sont encore et toujours inférieures à celles du CAC 40.

A l'ère de la remontée brutale des taux et de la lutte contre l'inflation et d'alternatives existantes dans les produits monétaires et obligataires, certains secteurs ou certaines actions sont naturellement favorisés, ainsi les indices grandes capitalisations en Europe : ce qui semble cher l'est un peu moins au regard de la progression des ventes et des résultats, particulièrement lorsque la macroéconomie semble défavorable.

La pandémie COVID est bien derrière nous désormais, comme la crise de l'énergie! Le monde d'après n'a pas réservé un paradigme inédit d'autant plus que la finance continue de cavalier.

L'année boursière 2023 est totalement bouleversante. Bien qu'elle constitue véritablement la première année du retour total à la normale post-COVID, inflation, hausse des taux et espoir de baisse prochaine de ces derniers ont finalement enchanté les opérateurs et se sont traduits favorablement dans les cours. A ce titre, l'année se partage en plusieurs parties, si l'on peut écrire, de hausse, de baisse et de hausse

au gré des statistiques américaines ou presque. Le marché va toujours de l'avant et fait preuve d'un optimisme inébranlable en Europe, laquelle affirme de plus en plus sa dépendance au reste du monde.

Contrairement à 2022, la microéconomie a parfois autant pesé que la macroéconomie, inflation et hausse des taux aidant... Les révisions nombreuses et continues des bénéfiques par action et la dichotomie prononcée entre gagnants et perdants a offert à la microéconomie des épisodes glorieux. Particulièrement au sein des grandes capitalisations. Dans notre univers à la liquidité inégale, le modèle pragmatique a tremblé sur son socle : visibilité et qualité de la croissance ont parfois été chahutées par la hausse des taux. Les investisseurs, opportunistes, ne se sont rués sur rien. Ils ont simplement délaissé un peu les moyennes et beaucoup les petites capitalisations, les « perdantes » (relatives) de cette année. La sélectivité demeure extrême. Mais au vu de tous ces éléments négatifs, 2023 est finalement une bonne année !

Les deux premiers mois de l'année, schématiquement jusqu'aux publications des résultats annuels, se sont avérés excellents puis le printemps a été chahuté. Première moitié de l'été joliment haussière puis retour de bâton brutal en seconde partie estivale prolongée jusqu'à fin octobre. Enfin, véritable explosion à la hausse sur le dernier bimestre. Pour finir donc, hausse significative de nos marchés sur l'année ! Dans ce contexte, PALATINE FRANCE MID CAP, à la taille de l'actif de 80 millions d'euros en moyenne en 2023 s'est apprécié avec une volatilité limitée. Il augmente sur l'année de 7,12% alors que de son côté son indicateur de référence CAC Mid 60 dividendes nets réinvestis augmente de 4,84%, soit une performance de 228 points de base.

Les facteurs explicatifs sont les suivants. En premier lieu, l'OPC a été constamment investi ou presque, afin de respecter la politique maison.

En deuxième lieu, sa surpondération prononcée en valeurs sûres a contribué à la performance : VIRBAC (1,7%), SOPRA (1,2%), INTERPARFUMS (1%), FORVIA, BIOMERIEUX, WAVESTONE (1,5% pour les 3 ensemble).

Malheureusement, en troisième lieu, plusieurs pondérations classiques ont pénalisé de façon surprenante le fonds : MERSEN (-0,45%), PLASTIC OMNIUM (-0,50%) et BENETEAU (-0,70%).

La très bonne tenue du portefeuille dans l'univers des fonds réellement concurrents est à noter. Celui-ci demeure un véritable OPC valeurs moyennes françaises, n'intervenant pas comme certain au-delà de l'univers CAC Mid, aux choix forts assumés (pondérations de 1 à 7%) et à la sélection de valeurs affutée (30 lignes).

Au 29 décembre 2023, Palatine France MID CAP affiche un taux de rotation annuel égal à 12,61%.

La performance du fonds **PALATINE France MID CAP** sur l'année 2023 est de **7,12%** pour la part I, **6,34%** pour la part R contre 4,84% pour son indicateur de référence.

Les performances passées du FCP ne préjugent pas de ses performances futures.

### **- III - INFORMATION SUR LES TECHNIQUES DE GESTION DE PORTEFEUILLE**

- ✓ Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- ✓ Identité des contreparties à ces techniques ;
- ✓ Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie ;
- ✓ Revenus découlant de ces techniques pour l'exercice comptable et frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

Sur l'exercice 2023, le FCP n'a pas eu recours à ces techniques

### **- IV - INFORMATION SUR LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET LA REUTILISATION (SFTR)**

- ✓ Informations générales :           Montant des titres et matières premières prêtés  
  Montant des actifs engagés
- ✓ Données sur la concentration ;
- ✓ Données d'opérations agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur la réutilisation des garanties (collatéral) ;

- ✓ Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global.

Sur l'exercice 2023, l'OPC n'a pas eu recours à ce type d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

## **- V - INFORMATIONS D'ORDRE DEONTOLOGIQUE**

### Exercice des droits de vote.

La société de gestion a défini dans son document « politique d'engagement actionnarial » ses principes d'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM qu'elle gère.

Les principes de notre politique de vote visent à promouvoir la valorisation à long terme de nos investissements et à encourager le respect et la mise en application des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Ainsi, PALATINE ASSET MANAGEMENT adhère aux grands principes de l'AFG en matière de gouvernement d'entreprise :

- « une action, une voix »,
- une assemblée générale favorisant la démocratie actionnariale,
- un conseil d'administration indépendant et efficace,
- des rémunérations adaptées, transparentes et régulièrement soumises au vote de l'assemblée générale,
- l'opposition aux dispositifs anti-OPA.

La participation au vote s'exerce en suivant les recommandations formulées par le « proxy advisor » ISS :

- ✓ systématiquement pour les sociétés françaises composant l'indice CAC40, pour les sociétés composant l'actif des OPC labellisés ISR, pour les sociétés françaises dont le seuil de détention consolidé est supérieur à 0,50% de la capitalisation boursière de chaque société et enfin pour les sociétés étrangères détenues ayant une capitalisation boursière supérieure à 100 M€.
- ✓ ponctuellement dans les autres cas afin d'exprimer un vote de soutien ou manifester un désaccord, ou en cas de difficultés faisant courir un risque important aux actionnaires.

Les droits de vote ne sont pas exercés dans les cas suivants :

- ✓ Ils concernent toutes les sociétés détenues en dessous des seuils fixés, et les pays à POA (Power Of Attorney) où la procédure de vote exige des surcoûts financiers.
- ✓ La société de gestion ne pratiquant pas, sauf cas exceptionnel, de cession temporaire d'actions, elle n'est pas concernée par les conséquences juridiques des cessions temporaires de titres.

Les documents de Palatine Asset management sur la Politique d'engagement actionnarial et le rapport annuel sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur le site internet [www.palatine-am.com](http://www.palatine-am.com) rubrique Réglementation.

Ils peuvent également être adressés gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse suivante :  
Palatine Asset Management – TSA 60140 - 93736 Bobigny Cedex 9.

### Commission de mouvements.

La commission de mouvements, facturée le cas échéant à l'OPCVM à l'occasion d'une opération portant sur un instrument financier est intégralement reversée à la société de gestion.

### Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires.

Les intermédiaires financiers sont sélectionnés dans le respect des principes de « best execution » sur la base d'une approche multi - critères faisant l'objet d'une grille d'évaluation spécifique :

- |   |   |   |   |
|---|---|---|---|
| - | Tarification  | - | Confidentialité                             |
| - | Qualité de l'exécution                              | - | Organisation de réunions avec les émetteurs |
| - | Qualité des analyses                                | - | Qualité du back – office                    |
| - | Qualité du conseil                                  | - | Traitement des litiges                      |
| - | Capacité à intervenir dans des situations spéciales |   |   |

Certains intermédiaires peuvent être privilégiés de manière plus systématique en fonction de leur spécialisation sur certains marchés ou sur certaines valeurs.

Un Comité semestriel encadre la sélection des intermédiaires, l'évaluation de l'adéquation de la qualité des services offerts, et analyse les statistiques d'activité et le volume de courtage

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation de Palatine Asset Management pour l'ensemble des transactions sur actions réalisées au cours de l'exercice 2023 sont disponibles sur le site [www.palatine-am.com](http://www.palatine-am.com) rubrique A propos/Réglementation.

### **Prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)**

#### **Annexe ESG : Reporting article 29 LEC de la Loi Energie Climat n°2019-1147 du 08/11/2019 ex act.173 de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV)**

##### **1) Déploiement de la démarche ESG au sein de la société de gestion**

L'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour PALATINE ASSET MANAGEMENT qui s'est engagée depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de certains de ses OPC.

L'analyse des critères ESG (sur l'Environnement, le Social et la Gouvernance) de Palatine AM d'un émetteur (action ou dette) permet d'évaluer la démarche RSE des entreprises. Notre démarche ESG se matérialise par une politique d'intégration des risques de durabilité et l'intégration dans notre gestion des critères environnementaux sociaux et de gouvernance.

Palatine AM est convaincu que la prise en compte de ces critères ESG est source de performance financière sur le long terme. Cette démarche permet d'associer toutes les équipes de la société de gestion. Palatine AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI). Son engagement a pour vocation de pousser les entreprises dans une démarche de progrès. Elle passe par une politique de vote axée sur les critères ESG, un dialogue avec les entreprises et un engagement collaboratif avec WDI.

Toutes les informations concernant l'article 29 LEC de la Loi Energie Climat et relatives à la société de gestion PALATINE AM sont à retrouver dans un document spécifique accessible à l'adresse suivante : [www.palatine-am.com](http://www.palatine-am.com) .

##### **2) Déploiement au niveau du fonds.**

###### **a) Prise en compte de critères ESG et de critères liés au changement climatique par le fonds**

Ce fonds applique les listes d'exclusion de PALATINE AM.

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales à travers l'intégration dans sa stratégie d'investissement de critères ESG.

###### **b) Politique de vote et engagement**

Se référer au document ad-hoc mis en ligne sur le site internet de la société.

#### **Règlement SFDR – Règlement TAXONOMIE**

PALATINE FRANCE MID CAP promeut les critères environnementaux et sociaux sans avoir un objectif durable. Pour autant, conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil (SFDR), le produit entend partiellement réaliser un objectif d'investissement durable.

L'annexe périodique SFDR figure à la fin de ce rapport.

#### **Risque global du FCP**

La société de gestion utilise pour calculer le risque global du FCP la méthode du calcul de l'engagement telle que définie aux articles 411-74, 411-75 et 411-76 du règlement général de l'AMF, et par l'instruction AMF n° 2011-15.

#### **Investissements éligibles au PEA**

Au titre de l'exercice 2022, le FCP est demeuré investi au minimum à 75% de son actif en titres éligibles au PEA, titres mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L.221-31 du code monétaire et financier.

#### **Mention sur les rémunérations :**

La rémunération variable est composée en règle générale de 70 % de critères quantitatifs et de 30 % de critères qualitatifs. Ces éléments qualitatifs prennent notamment en compte : le management, le travail en équipe (présence et participation aux comités, qualité du travail en binôme et avec le reste de l'équipe), le

partage de l'information, la participation à la réussite collective, la transparence, les intérêts des clients et la capacité à nouer une relation de confiance avec eux, le respect des processus de décisions d'investissement et plus particulièrement l'intégration des risques en matière de durabilité.

La rémunération variable peut être modifiée selon les risques pris et la rentabilité de la société de gestion. Le pourcentage appliqué pourra être différent selon les fonctions et les résultats de chaque collaborateur. La réduction de la rémunération variable sera significative en cas de pertes de la société, ou d'une prise de risques passés et futurs jugée excessive et inacceptable. Elle pourra aller jusqu'à la suppression totale de la rémunération variable. Les risques visés comprennent principalement les risques pris en matière de gestion, le risque de contrepartie, le risque de non-conformité, une insuffisance en matière de contrôle, de connaissance des clients, des pratiques visant à s'éloigner de la réglementation.

Pour l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Palatine Asset Management à son personnel (30 collaborateurs fin de période / 28 ETP) a représenté 3 027 K€, et se décompose pour 2 354 K€ au titre des rémunérations fixes et pour 673 K€ au titre des rémunérations variables.

Aucune rémunération n'est versée par l'OPC, il n'y a pas d'intéressement aux plus-values (carried interests).

## **- VI – PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE**

| ISIN         | Designation              | Sens            | Date       | Quantité | Montant(€) |
|--------------|--------------------------|-----------------|------------|----------|------------|
| FR0013199916 | SOMFY                    | Vente d'actions | 05/01/2023 | 10 000   | 1 417 488  |
| IE00B1RR8406 | SMURFIT KAPPA GROUP      | Vente d'actions | 02/02/2023 | 27 000   | 1 058 996  |
| FR0013199916 | SOMFY                    | Vente d'actions | 05/01/2023 | 7 000    | 992 191    |
| DE0005220909 | NEXUS                    | Vente d'actions | 03/05/2023 | 17 000   | 858 816    |
| IE0004927939 | KINGSPAN GROUP PLC       | Vente d'actions | 03/05/2023 | 14 000   | 855 968    |
| FR0000039299 | BOLLORE SE               | Vente d'actions | 02/05/2023 | 140 000  | 843 741    |
| FR0013258662 | ALD                      | Vente d'actions | 20/09/2023 | 100 000  | 831 452    |
| FR0010386334 | KORIAN MEDICA            | Vente d'actions | 23/02/2023 | 100 000  | 764 892    |
| FR0010340141 | AEROPORTS DE PARIS - ADP | Vente d'actions | 16/05/2023 | 5 500    | 759 798    |
| FR0013269123 | RUBIS                    | Vente d'actions | 22/03/2023 | 29 000   | 701 985    |

## **- VII - OPERATIONS OU LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER**

Au 29/12/2023 : - OPCVM = 3,27%

## **- VIII - INFORMATIONS PARTICULIERES**

- CHANGEMENTS INTERVENUS :

Néant

- CHANGEMENTS A INTERVENIR SUR LE PROCHAIN EXERCICE :

Néant

# Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :

Palatine France Mid Cap

Identifiant d'entité juridique :

969500A6FEQFCP1V9Y85

## Caractéristiques environnementales et sociales

**Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?**

OUI

NON

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_ %

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une portion de 73,10% d'investissement durables.

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durable sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

ayant un objectif social

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : \_\_ %

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durables.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

Palatine France Mid Cap a promu des caractéristiques environnementales et sociales sur la période.

Le suivi des performances ESG est effectué trimestriellement au sein de Palatine AM. La mesure de l'atteinte de la promotion des caractéristiques environnementales et sociales a donc été effectuée au 31/03/2023, au 30/06/2023, au 30/09/2023 et au 31/12/2023.

**Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité du portefeuille a été la suivante (hors cash et assimilé) :

| Indicateurs   | 31/03/2023 | 30/06/2023 | 30/09/2023 | 31/12/2023 | Moyenne annuelle |
|---|------------|------------|------------|------------|------------------|
| Respect des politiques d'exclusions   | 100%       | 100%       | 100%       | 100%       | 100%             |
| Pourcentage de valeurs investies ayant une note ESG supérieure au seuil d'exclusion de 20% min. | 100%       | 100%       | 100%       | 92,97%*    | 98,49%           |
| Pourcentage de réduction de l'univers d'investissement  | 20,20%     | 21,81%     | 20,73%     | 20,60%     | 20,83%           |
| Pourcentage de valeurs investies ayant de bonnes pratiques de gouvernance                       | 89,29%     | 98,50%     | 96,65%     | 100%       | 96,11%           |
| Pourcentage de valeurs investies ayant une contribution positive à au moins un des ODD des NU   | 88,78%     | 97,21%     | 96,65%     | 97,16%     | 94,95%           |
| Pourcentage de valeurs investies respectant le DNSH   | 69,13%     | 79,28%     | 78,38%     | 77,74%     | 76,13%           |

\* Suite à la baisse de la note d'un émetteur du portefeuille, un écart de 7,03% a été identifié. La note de cet émetteur a été revue à la hausse et la situation a été régularisée.

Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité du portefeuille par rapport à son indice de référence a été la suivante :

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

| Indicateurs                     | 31/03/2023 |        | 30/06/2023 |        | 30/09/2023 |        | 31/12/2023 |        | Moyenne périodes |        |
|---------------------------------|------------|--------|------------|--------|------------|--------|------------|--------|------------------|--------|
|                                 | Fonds      | Indice | Fonds      | Indice | Fonds      | Indice | Fonds      | Indice | Fonds            | Indice |
| Note ESG (sur 20)               | 13,36      | 13,03  | 13,35      | 13,05  | 13,49      | 13,13  | 13,87      | 13,46  | 13,52            | 13,17  |
| Contribution ODD5 (de -1 à +1)  | 0,56       | 0,61   | 0,56       | 0,60   | 0,55       | 0,60   | 0,58       | 0,61   | 0,56             | 0,61   |
| Contribution ODD8 (de -1 à +1)  | 0,36       | 0,39   | 0,36       | 0,38   | 0,36       | 0,39   | 0,38       | 0,41   | 0,37             | 0,39   |
| Contribution ODD6 (de -1 à +1)  | 0,21       | 0,20   | 0,22       | 0,19   | 0,22       | 0,19   | 0,24       | 0,22   | 0,22             | 0,20   |
| Contribution ODD13 (de -1 à +1) | 0,29       | 0,31   | 0,03       | 0,31   | 0,30       | 0,32   | 0,34       | 0,34   | 0,24             | 0,32   |

○ ...Et par rapport aux périodes précédentes ?

| Indicateurs                     | 31/12/2022 | Moyenne 4T - 31/12/2023 |
|---------------------------------|------------|-------------------------|
|                                 | Fonds      | Fonds                   |
| Note ESG (sur 20)               | 13,29      | 13,52                   |
| Contribution ODD5 (de -1 à +1)  | 0,54       | 0,56                    |
| Contribution ODD8 (de -1 à +1)  | 0,34       | 0,37                    |
| Contribution ODD6 (de -1 à +1)  | 0,22       | 0,22                    |
| Contribution ODD13 (de -1 à +1) | 0,26       | 0,24                    |

○ Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le fonds Palatine France Mid Cap avait comme objectif d'investissement durable environnemental et/ou social :

- 1- Sélectionner des entreprises dont l'activité ne porte pas significativement préjudice aux facteurs de durabilité :
  - a. 100% des valeurs investies respectent les politiques d'exclusion sectorielles de Palatine AM
  - b. 76,13% des entreprises investies ont passé les filtres de vérification du DNSH de Palatine AM.
- 2- Investir dans des sociétés qui apportent des solutions aux enjeux du développement durable : 100% des valeurs qualifiées de durables ont eu une contribution positive à au moins un des ODD des Nations Unies.

○ Dans quelle mesure les investissements durables que ce produit a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Aucun investissement qualifié de durable n'a porté préjudice aux facteurs de durabilité.

**Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Au cours de la période, les principales incidences négatives du fonds ont été les suivantes :

| Corporates   |                              |            |             |
|--|------------------------------|------------|-------------|
|  |                              | Valeurs    | Couvertures |
| 1. Émissions de GES  | Émissions de GES de niveau 1 | 1 138,69   | 100,00%     |
|  | Émissions de GES de niveau 2 | 986,68     | 100,00%     |
|  | Émissions de GES de niveau 3 | 163 581,18 | 98,49%      |
|  | Émissions totales de GES     | 165 706,56 | 98,49%      |
| 2. Empreinte carbone   |                              | 576,74     | 79,13%      |
| 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements             |                              | 1 836,44   | 98,49%      |
| 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles |                              | 3,67       | 84,48%      |
| 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable            | Consommation                 | 53,01      | 100,00%     |
|  | Production                   | 1,14       | 100,00%     |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique    | Nace A                       | -          | N/A         |
|  | Nace B                       | 270,20     | 100,00%     |
|  | Nace C                       | 0,11       | 100,00%     |
|  | Nace D                       | 0,37       | 100,00%     |
|  | Nace E                       | -          | N/A         |
|  | Nace F                       | -          | N/A         |
|  | Nace G                       | 0,13       | 100,00%     |

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

|   |        |       |         |
|---|--------|-------|---------|
|   | Nace H | 0,06  | 100,00% |
|   | Nace L | 0,09  | 100,00% |
| 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité  |        |       | N/A     |
| 8. Rejets dans l'eau  |        | 0,00  | 100,00% |
| 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs   |        | 0,63  | 98,49%  |
| 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales  |        | 0     | 100%    |
| 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales |        | 0,00  | 83,01%  |
| 12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé  |        | 0,10% | 100,00% |
| 13. Mixité au sein des organes de gouvernance   |        | 44,65 | 100,00% |
| 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)  |        | 0,00  | 100%    |
| Souverains  |        |       |         |
| 15. Intensité de GES  |        | NA    | NA      |
| 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales   |        | NA    | NA      |
| Immobiliers   |        |       |         |
| 17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers   |        |       |         |
| 18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique   |        |       |         |
| Additionnels - Tableau 2 & 3  |        |       |         |
| II.2. Émissions de polluants atmosphériques   |        | 0,14  | 100%    |
| III.15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption   |        | 1,00  | 98,23%  |

**Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ?**

La prise en compte des principes directeurs de l'OCDE et des principes des NU se fait en plusieurs étapes :

Au cours de la période :

- Gestion des controverses : Aucune valeur investie n'a fait l'objet d'une controverse matérielle liée aux droits humains.
- Compliance des entreprises investies aux principes des NU ou de l'OCDE : le portefeuille a détenu en moyenne 68,67% de sociétés signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Evaluation des politiques de lutte contre la corruption : 99% des sociétés investies au sein de Palatine France Mid Cap, ont présenté des politiques de lutte contre la corruption.
- Notation ESG : La note ESG moyenne est 13,52/20.

**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

La part moyenne d'investissement ayant pris en compte des principales incidences négatives sur la période a été de 76,13%.

**Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?**

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 31/12/2023 :

| Principaux investissements | Secteur                      | % d'actifs | Pays |
|----------------------------|------------------------------|------------|------|
| GAZTRANSPORT TECHNIGAZ     | Energie                      | 6,24 %     | FR   |
| ALTEN                      | Technologie de l'Information | 4,92 %     | FR   |
| ELIS                       | Industries                   | 4,90 %     | FR   |
| SOPRA GROUP                | Technologie de l'Information | 4,73 %     | FR   |
| DASSAULT AVIATION          | Industries                   | 4,54 %     | FR   |
| IPSEN                      | Pharmacie - Santé            | 4,40 %     | FR   |
| SEB                        | Consommation discrétionnaire | 4,13 %     | FR   |
| MERSEN                     | Industries                   | 4,11 %     | FR   |
| LA FRANCAISE DES JEUX FDJ  | Consommation discrétionnaire | 3,97 %     | FR   |

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissement** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/01/2023 au 31/12/2023

|           |                              |        |    |
|-----------|------------------------------|--------|----|
| SOITEC    | Technologie de l'Information | 3,87 % | FR |
| BENETEAU  | Consommation discrétionnaire | 3,83 % | FR |
| VIRBAC SA | Pharmacie - Santé            | 3,79 % | FR |
| SPIE      | Industries                   | 3,78 % | FR |

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 30/09/2023 :

| Principaux investissements | Secteur                      | % d'actifs | Pays |
|----------------------------|------------------------------|------------|------|
| GAZTRANSPORT TECHNIGAZ     | Energie                      | 6,13 %     | FR   |
| SOITEC                     | Technologie de l'Information | 5,61 %     | FR   |
| IPSEN                      | Pharmacie - Santé            | 5,12 %     | FR   |
| DASSAULT AVIATION          | Industries                   | 4,82 %     | FR   |
| SOPRA GROUP                | Technologie de l'Information | 4,74 %     | FR   |
| ALTEN                      | Technologie de l'Information | 4,61 %     | FR   |
| MERSEN                     | Industries                   | 4,46 %     | FR   |
| ELIS                       | Industries                   | 4,37 %     | FR   |
| Compte EUR (00500082972)   | Cash                         | 3,85 %     | NA   |
| LA FRANCAISE DES JEUX FDJ  | Consommation discrétionnaire | 3,77 %     | FR   |
| SPIE                       | Industries                   | 3,72 %     | FR   |

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 30/06/2023 :

| Investissements les plus importants | Secteur                      | % d'actifs | Pays |
|-------------------------------------|------------------------------|------------|------|
| SOITEC                              | Technologie de l'Information | 5,70 %     | FR   |
| GAZTRANSPORT TECHNIGAZ              | Energie                      | 5,27 %     | FR   |
| SOPRA GROUP                         | Technologie de l'Information | 5,04 %     | FR   |
| ALTEN                               | Technologie de l'Information | 4,93 %     | FR   |
| DASSAULT AVIATION                   | Industries                   | 4,58 %     | FR   |
| MERSEN                              | Industries                   | 4,52 %     | FR   |
| BENETEAU                            | Consommation discrétionnaire | 4,43 %     | FR   |
| ELIS                                | Industries                   | 4,31 %     | FR   |
| IPSEN                               | Pharmacie - Santé            | 4,20 %     | FR   |
| LA FRANCAISE DES JEUX FDJ           | Consommation discrétionnaire | 4,07 %     | FR   |
| SPIE                                | Industries                   | 3,69 %     | FR   |

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 30/03/2023 :

| Principaux investissements | Secteur                      | % d'actifs | Pays |
|----------------------------|------------------------------|------------|------|
| SOPRA GROUP                | Technologie de l'Information | 5,31 %     | FR   |
| ALTEN                      | Technologie de l'Information | 4,84 %     | FR   |
| DASSAULT AVIATION          | Industries                   | 4,82 %     | FR   |
| LA FRANCAISE DES JEUX FDJ  | Consommation discrétionnaire | 4,75 %     | FR   |
| SOITEC                     | Technologie de l'Information | 4,54 %     | FR   |
| GAZTRANSPORT TECHNIGAZ     | Energie                      | 4,45 %     | FR   |
| NEXANS                     | Industries                   | 3,82 %     | FR   |
| BENETEAU                   | Consommation discrétionnaire | 3,69 %     | FR   |
| IPSEN                      | Pharmacie - Santé            | 3,68 %     | FR   |
| ELIS                       | Industries                   | 3,49 %     | FR   |
| SEB                        | Consommation discrétionnaire | 3,34 %     | FR   |
| MERSEN                     | Industries                   | 3,11 %     | FR   |
| INTER PARFUMS              | Consommation de base         | 2,89 %     | FR   |

#### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le produit financier a investi en moyenne 73,10% de son actif dans des investissements alignés à son objectif environnemental et/ou social.

#### ○ Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs au 31/12/2023 été la suivante :



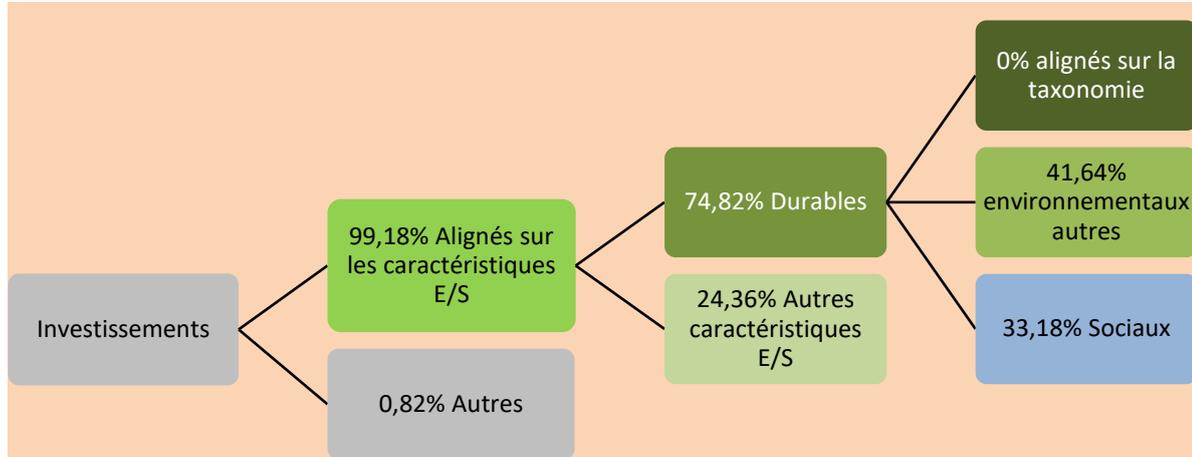
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburant à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

### ○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les principaux secteurs d'investissement au cours de la période ont été les suivants :

- Technologie de l'Information
- Industries
- Consommation discrétionnaire
- Energie
- Pharmacie - Santé
- Consommation de base
- Immobilier



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?

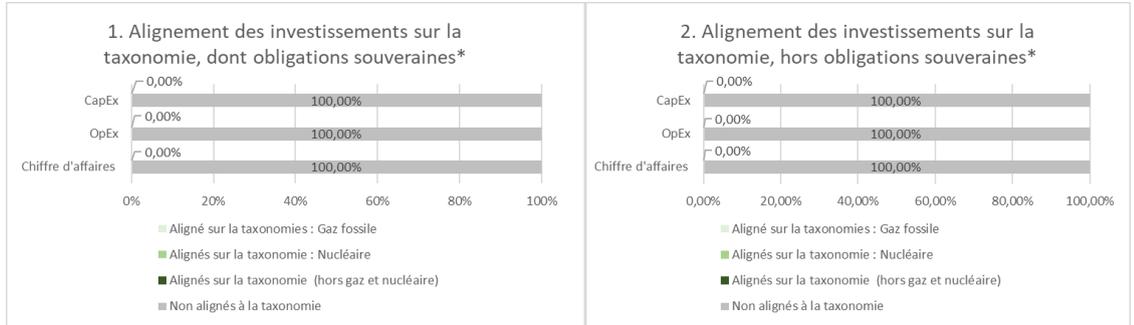
Ce produit financier n'entend pas réaliser d'investissements durables environnementaux alignés à la taxinomie de l'UE.

### ○ Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie ?

- Oui
- Dans le gaz fossile
  - Dans l'énergie nucléaire
- Non

**Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – Voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

○ Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable.

○ Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables sur le plan environnemental en moyenne sur la période est de 29,48% :

|  | 31/03/2023 | 30/06/2023 | 30/09/2023 | 31/12/2023 | Moyenne périodes |
|--|------------|------------|------------|------------|------------------|
| Investissements durables sur le plan environnemental | 27,14%     | 24,91%     | 24,24%     | 41,64%     | 29,48%           |



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La part d'investissements durables sur le plan social en moyenne sur la période est de 43,62%

|   | 31/03/2023 | 30/06/2023 | 30/09/2023 | 31/12/2023 | Moyenne périodes |
|---|------------|------------|------------|------------|------------------|
| Investissements durables sur le plan social | 37,25%     | 53,19%     | 50,84%     | 33,18%     | 43,62%           |



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont majoritairement des devises au 31/12/2023.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants de l'approche extra-financière pour sélectionner les investissements au cours de la période ont été les suivants :

- **Filtre d'exclusions sectorielles et normatives** : 100% des valeurs investies respectent les politiques d'exclusion de Palatine AM.
- **Vérification du principe de DNSH** de Palatine AM pour 76,13% des investissements effectués sur la période.
- **Filtre notation ESG** :
  - 98,49% des valeurs investies ont une note ESG supérieure à la note seuil permettant une exclusion de 20% des moins bonnes valeurs. Cette note seuil a été revue trimestriellement tout au long de la période.
  - Note ESG moyenne sur la période de 13,52, supérieure à celle de l'indice de référence qui est de 13,17.
- **Contribution positive à l'un des ODD environnementaux des Nations Unies** : 94,95% des valeurs investies au cours de la période ont une contribution positive à au moins un des ODD définis par les Nation Unies.

Ainsi, au cours de la période, l'univers d'investissement du fonds a été réduit en moyenne de 20,83% sur la base de critères ESG.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière de durabilité des activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

○ **En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

○ **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

○ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

Non applicable.

○ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

# **PALATINE FRANCE MID CAP**

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Palatine Asset Management

86 rue de Courcelles  
75008 Paris

---

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 29 décembre 2023

## PALATINE FRANCE MID CAP

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Palatine Asset Management

86 rue de Courcelles  
75008 Paris

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

---

Aux porteurs de parts du FCP PALATINE FRANCE MID CAP,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif PALATINE FRANCE MID CAP constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Sylvain GIRAUD

## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

|  | 29/12/2023           | 30/12/2022           |
|--|----------------------|----------------------|
| <b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>  | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| <b>DÉPÔTS</b>  | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| <b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>  | <b>70 731 550,99</b> | <b>86 882 059,10</b> |
| <b>Actions et valeurs assimilées</b>   | <b>68 408 310,98</b> | <b>84 539 710,00</b> |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé   | 68 408 310,98        | 84 539 710,00        |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé   | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>Obligations et valeurs assimilées</b>   | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé   | 0,00                 | 0,00                 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé   | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>Titres de créances</b>  | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé  | 0,00                 | 0,00                 |
| Titres de créances négociables   | 0,00                 | 0,00                 |
| Autres titres de créances  | 0,00                 | 0,00                 |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé  | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>Organismes de placement collectif</b>   | <b>2 323 240,01</b>  | <b>2 342 349,10</b>  |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays                                      | 2 323 240,01         | 2 342 349,10         |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE                                  | 0,00                 | 0,00                 |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés         | 0,00                 | 0,00                 |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés | 0,00                 | 0,00                 |
| Autres organismes non européens  | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>Opérations temporaires sur titres</b>   | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| Créances représentatives de titres reçus en pension  | 0,00                 | 0,00                 |
| Créances représentatives de titres prêtés  | 0,00                 | 0,00                 |
| Titres empruntés   | 0,00                 | 0,00                 |
| Titres donnés en pension   | 0,00                 | 0,00                 |
| Autres opérations temporaires  | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>Instruments financiers à terme</b>  | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé  | 0,00                 | 0,00                 |
| Autres opérations  | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>Autres instruments financiers</b>   | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| <b>CRÉANCES</b>  | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| Opérations de change à terme de devises  | 0,00                 | 0,00                 |
| Autres   | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>COMPTES FINANCIERS</b>  | <b>370 828,92</b>    | <b>79 190,87</b>     |
| Liquidités   | 370 828,92           | 79 190,87            |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>  | <b>71 102 379,91</b> | <b>86 961 249,97</b> |

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

|   | 29/12/2023           | 30/12/2022           |
|---|----------------------|----------------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                                     |                      |                      |
| Capital   | 69 385 009,17        | 84 526 395,00        |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 0,00                 | 0,00                 |
| Report à nouveau (a)  | 0,00                 | 0,00                 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)             | 914 346,35           | 1 790 868,22         |
| Résultat de l'exercice (a,b)                                | 725 154,77           | 543 618,25           |
| <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>                         | <b>71 024 510,29</b> | <b>86 860 881,47</b> |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i>               |                      |                      |
| <b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>                               | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| Opérations de cession sur instruments financiers            | 0,00                 | 0,00                 |
| Opérations temporaires sur titres                           | 0,00                 | 0,00                 |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension          | 0,00                 | 0,00                 |
| Dettes représentatives de titres empruntés                  | 0,00                 | 0,00                 |
| Autres opérations temporaires                               | 0,00                 | 0,00                 |
| Instrument financiers à terme                               | 0,00                 | 0,00                 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé             | 0,00                 | 0,00                 |
| Autres opérations   | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>DETTES</b>   | <b>77 869,62</b>     | <b>100 368,50</b>    |
| Opérations de change à terme de devises                     | 0,00                 | 0,00                 |
| Autres  | 77 869,62            | 100 368,50           |
| <b>COMPTES FINANCIERS</b>                                   | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| Concours bancaires courants                                 | 0,00                 | 0,00                 |
| Emprunts  | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                                      | <b>71 102 379,91</b> | <b>86 961 249,97</b> |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

|   | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|------------|------------|
| <b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>                 | 0,00       | 0,00       |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00       | 0,00       |
| Engagement sur marché de gré à gré              | 0,00       | 0,00       |
| Autres engagements                              | 0,00       | 0,00       |
| <b>AUTRES OPÉRATIONS</b>                        | 0,00       | 0,00       |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00       | 0,00       |
| Engagement sur marché de gré à gré              | 0,00       | 0,00       |
| Autres engagements                              | 0,00       | 0,00       |

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

|   | 29/12/2023          | 30/12/2022          |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>Produits sur opérations financières</b>                      |                     |                     |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers                   | 9 625,98            | 530,42              |
| Produits sur actions et valeurs assimilées                      | 1 860 478,73        | 1 832 122,40        |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées                  | 0,00                | 0,00                |
| Produits sur titres de créances                                 | 0,00                | 0,00                |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres     | 0,00                | 0,00                |
| Produits sur instruments financiers à terme                     | 0,00                | 0,00                |
| Autres produits financiers                                      | 0,00                | 0,00                |
| <b>TOTAL (1)</b>  | <b>1 870 104,71</b> | <b>1 832 652,82</b> |
| <b>Charges sur opérations financières</b>                       |                     |                     |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres      | 0,00                | 0,00                |
| Charges sur instruments financiers à terme                      | 0,00                | 0,00                |
| Charges sur dettes financières                                  | 730,06              | 932,75              |
| Autres charges financières                                      | 0,00                | 0,00                |
| <b>TOTAL (2)</b>  | <b>730,06</b>       | <b>932,75</b>       |
| <b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>              | <b>1 869 374,65</b> | <b>1 831 720,07</b> |
| Autres produits (3)   | 0,00                | 0,00                |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)            | 1 108 030,73        | 1 313 605,60        |
| <b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b> | <b>761 343,92</b>   | <b>518 114,47</b>   |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5)                    | -36 189,15          | 25 503,78           |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)         | 0,00                | 0,00                |
| <b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>                         | <b>725 154,77</b>   | <b>543 618,25</b>   |

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

**Instruments financiers à terme :****Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :****Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

**Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

**Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013391489 - Part PALATINE France MIDCAP R : Taux de frais maximum de 2,00% TTC

FR0000437576 - Part PALATINE France MIDCAP C : Taux de frais maximum de 1,25% TTC

## **Commission de surperformance :**

### **Méthode de calcul**

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel. La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

### **Rattrapage des sous-performances et période de référence**

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. »

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

### **Période d'observation**

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant au début de l'année 2022.

A l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

### **Provisionnement**

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20% de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation et positive sur l'exercice, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

### **Cristallisation**

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas

échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

**Les performances passées du fonds par rapport à l'indicateur de référence sont indiquées sur le DICI et sur les reporting mensuels du fonds accessibles sur le site internet [www.palatine-am.com](http://www.palatine-am.com).**

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

| <b>Part(s)</b>                    | <b>Affectation du résultat net</b> | <b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b> |
|-----------------------------------|------------------------------------|--|
| Parts PALATINE France MIDCAP<br>C | Capitalisation                     | Capitalisation   |
| Parts PALATINE France MIDCAP<br>R | Capitalisation                     | Capitalisation   |

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

|   | 29/12/2023           | 30/12/2022            |
|---|----------------------|-----------------------|
| <b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>  | <b>86 860 881,47</b> | <b>122 394 481,39</b> |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)   | 3 888 005,24         | 10 656 164,04         |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)           | -25 548 475,27       | -28 206 810,67        |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                    | 5 116 474,31         | 6 340 453,45          |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                   | -3 868 538,20        | -3 791 358,31         |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme                      | 0,00                 | 0,00                  |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme                     | 0,00                 | 0,00                  |
| Frais de transactions   | -344 616,84          | -483 659,98           |
| Différences de change   | 0,00                 | 0,00                  |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 4 159 435,66         | -20 566 502,92        |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                     | 9 752 808,63         | 5 593 372,97          |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                   | -5 593 372,97        | -26 159 875,89        |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme   | 0,00                 | 0,00                  |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                     | 0,00                 | 0,00                  |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                   | 0,00                 | 0,00                  |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes          | 0,00                 | 0,00                  |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat                             | 0,00                 | 0,00                  |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation                     | 761 343,92           | 518 114,47            |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes    | 0,00                 | 0,00                  |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat                       | 0,00                 | 0,00                  |
| Autres éléments   | 0,00                 | 0,00                  |
| <b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>  | <b>71 024 510,29</b> | <b>86 860 881,47</b>  |

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

|   | Montant | %    |
|---|---------|------|
| <b>ACTIF</b>  |         |      |
| <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>                |         |      |
| TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES                 | 0,00    | 0,00 |
| <b>TITRES DE CRÉANCES</b>                               |         |      |
| TOTAL TITRES DE CRÉANCES                                | 0,00    | 0,00 |
| <b>PASSIF</b>   |         |      |
| <b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b> |         |      |
| TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS  | 0,00    | 0,00 |
| <b>HORS-BILAN</b>                                       |         |      |
| <b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>                         |         |      |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE                          | 0,00    | 0,00 |
| <b>AUTRES OPÉRATIONS</b>                                |         |      |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS                                 | 0,00    | 0,00 |

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

|                                   | Taux fixe | %    | Taux variable | %    | Taux révisable | %    | Autres     | %    |
|-----------------------------------|-----------|------|---------------|------|----------------|------|------------|------|
| <b>ACTIF</b>                      |           |      |               |      |                |      |            |      |
| Dépôts                            | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| Titres de créances                | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| Comptes financiers                | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 370 828,92 | 0,52 |
| <b>PASSIF</b>                     |           |      |               |      |                |      |            |      |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| Comptes financiers                | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| <b>HORS-BILAN</b>                 |           |      |               |      |                |      |            |      |
| Opérations de couverture          | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| Autres opérations                 | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00       | 0,00 |

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

|                                   | < 3 mois   | %    | ]3 mois - 1 an] | %    | ]1 - 3 ans] | %    | ]3 - 5 ans] | %    | > 5 ans | %    |
|-----------------------------------|------------|------|-----------------|------|-------------|------|-------------|------|---------|------|
| <b>ACTIF</b>                      |            |      |                 |      |             |      |             |      |         |      |
| Dépôts                            | 0,00       | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00       | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| Titres de créances                | 0,00       | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00       | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| Comptes financiers                | 370 828,92 | 0,52 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| <b>PASSIF</b>                     |            |      |                 |      |             |      |             |      |         |      |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00       | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| Comptes financiers                | 0,00       | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| <b>HORS-BILAN</b>                 |            |      |                 |      |             |      |             |      |         |      |
| Opérations de couverture          | 0,00       | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| Autres opérations                 | 0,00       | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

|  | Devise 1 |      | Devise 2 |      | Devise 3 |      | Devise N<br>Autre(s) |      |
|--|----------|------|----------|------|----------|------|----------------------|------|
|  | Montant  | %    | Montant  | %    | Montant  | %    | Montant              | %    |
| <b>ACTIF</b>                                     |          |      |          |      |          |      |                      |      |
| Dépôts   | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Actions et valeurs assimilées                    | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées                | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Titres de créances                               | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| OPC  | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Créances   | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Comptes financiers                               | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| <b>PASSIF</b>                                    |          |      |          |      |          |      |                      |      |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Dettes   | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Comptes financiers                               | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| <b>HORS-BILAN</b>                                |          |      |          |      |          |      |                      |      |
| Opérations de couverture                         | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Autres opérations                                | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

|                                 | Nature de débit/crédit | 29/12/2023        |
|---------------------------------|------------------------|-------------------|
| <b>CRÉANCES</b>                 |                        |                   |
| <b>TOTAL DES CRÉANCES</b>       |                        | <b>0,00</b>       |
| <b>DETTES</b>                   |                        |                   |
|                                 | Frais de gestion fixe  | 77 869,62         |
| <b>TOTAL DES DETTES</b>         |                        | <b>77 869,62</b>  |
| <b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b> |                        | <b>-77 869,62</b> |

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

|   | En parts   | En montant     |
|---|------------|----------------|
| <b>Part PALATINE France MIDCAP C</b>                  |            |                |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 1 366,029  | 3 727 434,00   |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -7 878,284 | -21 636 237,99 |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | -6 512,255 | -17 908 803,99 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 18 470,531 |                |
| <b>Part PALATINE France MIDCAP R</b>                  |            |                |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 138,649    | 160 571,24     |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -3 374,827 | -3 912 237,28  |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | -3 236,178 | -3 751 666,04  |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 16 926,697 |                |

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

|   | En montant |
|---|------------|
| <b>Part PALATINE France MIDCAP C</b>                        |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |
| <b>Part PALATINE France MIDCAP R</b>                        |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |

### 3.7. FRAIS DE GESTION

|  | 29/12/2023 |
|--|------------|
| <b>Parts PALATINE France MIDCAP C</b>                  |            |
| Commissions de garantie                                | 0,00       |
| Frais de gestion fixes                                 | 693 716,39 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes                  | 1,22       |
| Frais de gestion variables provisionnés                | 0,00       |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,00       |
| Frais de gestion variables acquis                      | 0,00       |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis       | 0,00       |
| Rétrocessions des frais de gestion                     | 0,00       |
| <b>Parts PALATINE France MIDCAP R</b>                  |            |
| Commissions de garantie                                | 0,00       |
| Frais de gestion fixes                                 | 414 314,34 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes                  | 1,96       |
| Frais de gestion variables provisionnés                | 0,00       |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,00       |
| Frais de gestion variables acquis                      | 0,00       |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis       | 0,00       |
| Rétrocessions des frais de gestion                     | 0,00       |

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

|                               | 29/12/2023 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00       |
| Titres empruntés              | 0,00       |

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

|  | 29/12/2023 |
|--|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00       |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan                | 0,00       |

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

|                                   | Code ISIN    | Libellé             | 29/12/2023          |
|-----------------------------------|--------------|---------------------|---------------------|
| Actions                           |              |                     | 0,00                |
| Obligations                       |              |                     | 0,00                |
| TCN                               |              |                     | 0,00                |
| OPC                               |              |                     | 2 323 240,01        |
| Instruments financiers à terme    | FR0010611335 | PALATINE MONET CT I | 2 323 240,01        |
| <b>Total des titres du groupe</b> |              |                     | <b>2 323 240,01</b> |

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

|  | 29/12/2023        | 30/12/2022        |
|--|-------------------|-------------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b>           |                   |                   |
| Report à nouveau                           | 0,00              | 0,00              |
| Résultat                                   | 725 154,77        | 543 618,25        |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice | 0,00              | 0,00              |
| <b>Total</b>                               | <b>725 154,77</b> | <b>543 618,25</b> |

|                                       | 29/12/2023        | 30/12/2022        |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Parts PALATINE France MIDCAP C</b> |                   |                   |
| <b>Affectation</b>                    |                   |                   |
| Distribution                          | 0,00              | 0,00              |
| Report à nouveau de l'exercice        | 0,00              | 0,00              |
| Capitalisation                        | 625 259,09        | 526 479,28        |
| <b>Total</b>                          | <b>625 259,09</b> | <b>526 479,28</b> |

|                                       | 29/12/2023       | 30/12/2022       |
|---------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Parts PALATINE France MIDCAP R</b> |                  |                  |
| <b>Affectation</b>                    |                  |                  |
| Distribution                          | 0,00             | 0,00             |
| Report à nouveau de l'exercice        | 0,00             | 0,00             |
| Capitalisation                        | 99 895,68        | 17 138,97        |
| <b>Total</b>                          | <b>99 895,68</b> | <b>17 138,97</b> |

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

|   | 29/12/2023        | 30/12/2022          |
|---|-------------------|---------------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b>                              |                   |                     |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées       | 0,00              | 0,00                |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice                     | 914 346,35        | 1 790 868,22        |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | 0,00              | 0,00                |
| <b>Total</b>  | <b>914 346,35</b> | <b>1 790 868,22</b> |

|   | 29/12/2023        | 30/12/2022          |
|---|-------------------|---------------------|
| <b>Parts PALATINE France MIDCAP C</b>       |                   |                     |
| <b>Affectation</b>                          |                   |                     |
| Distribution                                | 0,00              | 0,00                |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00              | 0,00                |
| Capitalisation                              | 658 923,47        | 1 331 374,80        |
| <b>Total</b>                                | <b>658 923,47</b> | <b>1 331 374,80</b> |

|   | 29/12/2023        | 30/12/2022        |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>Parts PALATINE France MIDCAP R</b>       |                   |                   |
| <b>Affectation</b>                          |                   |                   |
| Distribution                                | 0,00              | 0,00              |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00              | 0,00              |
| Capitalisation                              | 255 422,88        | 459 493,42        |
| <b>Total</b>                                | <b>255 422,88</b> | <b>459 493,42</b> |

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

|   | 31/12/2019           | 31/12/2020            | 31/12/2021            | 30/12/2022           | 29/12/2023           |
|---|----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|
| <b>Actif net Global en EUR</b>                | <b>76 481 406,21</b> | <b>114 108 527,38</b> | <b>122 394 481,39</b> | <b>86 860 881,47</b> | <b>71 024 510,29</b> |
| <b>Parts PALATINE France MIDCAP C en EUR</b>  |                      |                       |                       |                      |                      |
| Actif net                                     | 76 481 406,21        | 66 888 153,03         | 85 622 880,63         | 64 672 566,88        | 51 217 280,65        |
| Nombre de titres                              | 29 735,913           | 25 555,935            | 28 036,108            | 24 982,786           | 18 470,531           |
| Valeur liquidative unitaire                   | 2 572,02             | 2 617,32              | 3 054,02              | 2 588,68             | 2 772,91             |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 37,42                | 167,58                | 117,54                | 53,29                | 35,67                |
| Capitalisation unitaire sur résultat          | 8,97                 | -21,97                | 8,87                  | 21,07                | 33,85                |
| <b>Parts PALATINE France MIDCAP R en EUR</b>  |                      |                       |                       |                      |                      |
| Actif net                                     | 0,00                 | 47 220 374,35         | 36 771 600,76         | 22 188 314,59        | 19 807 229,64        |
| Nombre de titres                              | 0,00                 | 41 842,997            | 28 119,211            | 20 162,875           | 16 926,697           |
| Valeur liquidative unitaire                   | 0,00                 | 1 128,51              | 1 307,70              | 1 100,45             | 1 170,17             |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 0,00                 | 57,84                 | 50,54                 | 22,78                | 15,08                |
| Capitalisation unitaire sur résultat          | 0,00                 | -11,72                | -4,76                 | 0,85                 | 5,90                 |

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs  | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle      | % Actif Net   |
|--|--------|---------------------|----------------------|---------------|
| <b>Actions et valeurs assimilées</b>   |        |                     |                      |               |
| <b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>                        |        |                     |                      |               |
| <b>FRANCE</b>  |        |                     |                      |               |
| ALTEN  | EUR    | 26 000              | 3 499 600,00         | 4,93          |
| AUBAY  | EUR    | 21 000              | 874 650,00           | 1,23          |
| BENETEAU   | EUR    | 218 000             | 2 720 640,00         | 3,83          |
| BIOMERIEUX   | EUR    | 15 500              | 1 559 300,00         | 2,20          |
| COVIVIO SA   | EUR    | 49 000              | 2 385 320,00         | 3,36          |
| DASSAULT AVIATION SA   | EUR    | 18 000              | 3 225 600,00         | 4,54          |
| ELIS   | EUR    | 184 502             | 3 485 242,78         | 4,91          |
| Equasens   | EUR    | 24 000              | 1 466 400,00         | 2,06          |
| EUROAPI SASU   | EUR    | 160 000             | 916 800,00           | 1,29          |
| FAURECIA EX BERTRAND FAURE   | EUR    | 69 000              | 1 408 980,00         | 1,98          |
| GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA  | EUR    | 37 000              | 4 436 300,00         | 6,25          |
| INTERPARFUMS   | EUR    | 45 000              | 2 268 000,00         | 3,19          |
| IPSEN  | EUR    | 29 000              | 3 129 100,00         | 4,40          |
| JCDECAUX SE  | EUR    | 100 000             | 1 820 000,00         | 2,56          |
| LA FRANCAISE DE LENERGIE   | EUR    | 20 000              | 1 024 000,00         | 1,44          |
| LA FRANCAISE DES JEUX  | EUR    | 86 000              | 2 824 240,00         | 3,97          |
| LISI EX GFI INDUSTRIES SA  | EUR    | 47 000              | 1 109 200,00         | 1,56          |
| MANITOU BF   | EUR    | 49 000              | 1 136 800,00         | 1,60          |
| MERSEN   | EUR    | 83 000              | 2 921 600,00         | 4,12          |
| NEOEN SA   | EUR    | 70 315              | 2 129 138,20         | 3,00          |
| NEXANS SA  | EUR    | 33 000              | 2 615 250,00         | 3,68          |
| PLASTIC OMNIUM   | EUR    | 150 000             | 1 800 000,00         | 2,53          |
| RUBIS  | EUR    | 72 000              | 1 620 000,00         | 2,28          |
| SEB  | EUR    | 26 000              | 2 938 000,00         | 4,14          |
| SOITEC SA  | EUR    | 17 000              | 2 750 600,00         | 3,87          |
| SOPRA STERIA   | EUR    | 17 000              | 3 362 600,00         | 4,74          |
| SPIE SA  | EUR    | 95 000              | 2 688 500,00         | 3,79          |
| TRIGANO SA   | EUR    | 10 000              | 1 483 000,00         | 2,09          |
| VIRBAC SA  | EUR    | 7 500               | 2 696 250,00         | 3,80          |
| WAVESTONE  | EUR    | 36 000              | 2 113 200,00         | 2,98          |
| <b>TOTAL FRANCE</b>  |        |                     | <b>68 408 310,98</b> | <b>96,32</b>  |
| <b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>                  |        |                     | <b>68 408 310,98</b> | <b>96,32</b>  |
| <b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>   |        |                     | <b>68 408 310,98</b> | <b>96,32</b>  |
| <b>Organismes de placement collectif</b>   |        |                     |                      |               |
| <b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>       |        |                     |                      |               |
| <b>FRANCE</b>  |        |                     |                      |               |
| PALATINE MONET CT I  | EUR    | 70                  | 2 323 240,01         | 3,27          |
| <b>TOTAL FRANCE</b>  |        |                     | <b>2 323 240,01</b>  | <b>3,27</b>   |
| <b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b> |        |                     | <b>2 323 240,01</b>  | <b>3,27</b>   |
| <b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>   |        |                     | <b>2 323 240,01</b>  | <b>3,27</b>   |
| <b>Dettes</b>  |        |                     | <b>-77 869,62</b>    | <b>-0,11</b>  |
| <b>Comptes financiers</b>  |        |                     | <b>370 828,92</b>    | <b>0,52</b>   |
| <b>Actif net</b>   |        |                     | <b>71 024 510,29</b> | <b>100,00</b> |

|                                       |            |                   |                 |
|---------------------------------------|------------|-------------------|-----------------|
| <b>Parts PALATINE France MIDCAP R</b> | <b>EUR</b> | <b>16 926,697</b> | <b>1 170,17</b> |
| <b>Parts PALATINE France MIDCAP C</b> | <b>EUR</b> | <b>18 470,531</b> | <b>2 772,91</b> |